

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation :
21 mars 2024

Date d'affichage :
02 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILFARGEAU**

Séance du 09 avril 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 09 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Élisabeth NOYEMIAN, Florence CAPITAIN, Jean-Louis MANGIN, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Romain BELIGAT,

Absents excusés : Dominique MOREL (pouvoir à Elisabeth NOYEMIAN), Serge SAUVAGERE (pouvoir à Jean-Louis MANGIN) Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY,

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN,

DETERMINATION DES SUBVENTIONS VERSES AUX ASSOCIATIONS - Délibération n° 2024-14

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (art 9.1 & 10) ;

Considérant les crédits prévus au budget primitif 2024 ;

Considérant les demandes de subventions reçues ;

Après avoir délibéré, le conseil décide

- **D'attribuer** les subventions suivantes :

- ADMR : 1000 € (unanimité)
- Vilefargeau-Cyclo : 400 € (unanimité)
- Soleil d'Automne : 300 € (unanimité)
- Comité de Jumelage : 1000 € (unanimité)

- **De charger** le Maire de procéder à leur mandatement

Fait et décidé le jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET

